



Bulletin Officiel

N° 6067 Mercredi 18 Mars 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF RELATIF A LA TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 2-3

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 4-9

OUVERTURE DES SOUSCRIPTIONS AU PUBLIC

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 10

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 2020-1 11-18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 19-23

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

AMEN BANK 24-28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29-30

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

- AMEN TRESOR SICAV

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

- AMEN TRESOR SICAV

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 3 DECEMBRE 2019

- AMEN TRESOR SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société CARTHAGE CEMENT

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Suite -

2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
Total	68.105.228	56.754.356

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
Total	68.105.227,2	200.424.452,4	268.529.679,6

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

2.4-Période de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

2.5-Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7-Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8-Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3-BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.

- Suite -

4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres :

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II), de MAC SA, intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

Ouverture des souscriptions au public

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3,
Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société Carthage Cement informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de son capital social, ouvertes **du 17/01/2020 au 06/03/2020**, réalisées à titre irréductible et à titre réductible, ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes **du 12/03/2020 au 13/03/2020**, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 18/03/2020 au 23/03/2020 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 31/12/2019 sous le N°19/1033 et l'avis de prorogation de la période de souscription publié au Bulletin Officiel du CMF N°6052 du mercredi 26/02/2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne

AMEN BANK



Société Anonyme au capital de 132 405 000 dinars divisé en 26 481 000 actions de nominal 5 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.

Identifiant unique : 0000221M

Tél : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

E-mail : amenbank@amenbank.com.tn

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1 »

DE 40 000 000 DT SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 60 000 000 DT

PRIX D'EMISSION : 100 DT

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le **26/04/2019** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du **04/03/2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 40 000 000 de dinars susceptibles d'être portée à 60 000 000 de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

CATEGORIE	DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
Catégorie A	5 ans	11,3% et/ou TMM+3,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✦ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit et définitif de l'emprunt « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

✦ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **16/03/2020** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **18/05/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

✦ **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Renforcer les fonds propres de la banque et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016 ;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1. **Caractéristiques des titres émis :**

✦ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers

✦ **Dénomination de l'Emprunt** : « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1 ».

✦ **Nature des Titres** : Titres de créance.

✦ **Forme des Titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

✦ **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).

✦ **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse mentionnant la catégorie et le taux choisis ainsi que la quantité y afférente.

✦ **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

✦ **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/05/2020**.

✦ **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

✦ **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,3% et/ou variable TMM+3,25% l'an
- **Catégorie B** : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable TMM+3,5% l'an.

- Suite -

✓ **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,3% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

✓ **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

✦ **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/05/2025** pour la catégorie A et le **18/05/2027** pour la catégorie B.

✦ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

✦ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 18 mai de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/05/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/05/2021** pour la catégorie A et le **18/05/2023** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

✦ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 11,3% l'an.

✓ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Février 2020 à titre indicatif, **qui est égale à 7,831%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **11,081%** pour la catégorie A et **11,331%** pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,25% pour la catégorie A et 3,5% pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

✦ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

✓ **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1 » est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à 2,624 années.

✦ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

✦ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✦ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

✓ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'AMEN BANK, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

✦ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✦ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

✦ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✦ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

✦ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

✦ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

✓ **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

✦ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	190,811	190,841		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	130,365	130,386		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,777	109,792		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	116,099	116,120		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	114,108	114,124		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	110,575	110,598		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	110,499	110,514		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,358	45,363		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,740	31,745		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	107,323	107,341		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,890	16,893		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	122,386	122,399		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,163			
14	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	113,272	113,287		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,155			
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	159,002	159,034		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,194	11,196		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,761	1,757		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,409	61,415		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	126,668	125,702		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	102,850	100,086		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	100,735	100,758		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	126,584	123,264		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	485,435	476,842		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	118,170	115,816		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	125,492	122,659		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	125,765	124,519		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	107,965	106,815		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	96,884	93,495		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	169,930	166,807		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	88,171	86,573		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	116,183	115,345		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	149,202	145,505		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	132,914	129,921		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	95,097	92,745		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	20,026	19,391		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2109,613	2093,404		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	128,261	122,261		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	165,462	162,812		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	199,023	188,057		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,691	16,595		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,857	2,795		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,525	2,478		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	73,881	72,956		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,130	1,057		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,240	1,241		
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,164	1,116		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,120	1,052		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	117,125	111,825		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	130,674	128,340		
51	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1133,301	1125,013	1096,931		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	11,757	10,897		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	10,027	9,569		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	81,779	78,797		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,871	110,887
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,688	103,698
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	107,482	107,497
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	106,087	106,104
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	108,141	108,161
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	110,028	110,047
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	107,462	107,478
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	104,523	104,538
63	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,234	
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	108,863	108,879
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	110,810	110,831
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	106,841	106,853
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,717	105,727
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	106,109	106,125
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,028	106,040
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,841	105,859
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,456	107,468
72	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	106,045	106,062
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	105,117	105,129
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,826	107,839
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	104,212	104,223

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	106,700	106,712
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	107,080	107,099
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,894	107,911

FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE

79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	112,610	112,523
----	-------------------	----------------	----------	---	---	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	56,777	55,708
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	86,395	83,581
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,300	18,136
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	284,475	279,355
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2126,269	2073,350
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	73,099	72,297
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,483	57,376
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	104,422	102,491

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	10,937	10,805
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	12,154	11,837
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	14,055	13,532
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	12,482	12,117
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	152,487	152,501
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	7,754	
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	105,236	102,174
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	81,780	79,273
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	82,639	79,652
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	99,200	
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	84,880	81,285
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	90,397	89,493
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,639	
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	85,858	83,980
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	136,814	132,296

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	100,089	90,043
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	114,509	113,264
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	118,762	116,255
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	188,177	179,983
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	179,100	173,884
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	161,913	158,117
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	22,357	20,808
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	142,740	133,324
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	136,067	131,716
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1025,519	1006,017
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5616,041	5372,296
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5299,321	5039,488
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	88,560	81,652
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4871,190	4690,332
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	10,134	9,730

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	111,039	107,651
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	11 192,796	10 592,371
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2019

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 30 Juin 2019 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 30 Juin 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.2 «Evaluation des placements» des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « Servicom 2016 » ainsi que les intérêts s'y rattachant, et ce suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe. L'issue de cette affaire ainsi que le traitement comptable à retenir pour ces obligations, ne sont pas encore fixés par les instances habilitées.

Vérifications spécifiques

6. Nous avons constaté qu'au 30 Juin 2019 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

7. Nous avons constaté qu'au 30 Juin 2019 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 10% de leurs actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur.

Tunis, le 16 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

G S AUDIT & ADVISORY

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 30/06/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		33 628 598	40 897 783	38 181 784
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	2 329 163	3 143 927	2 537 472
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	31 299 435	37 753 856	35 644 312
c-Titres donnés en pension		0	0	0
d-Autres valeurs		0	0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		14 285 555	22 874 195	12 672 371
a-Placements monétaires	3-2	998 815	1 491 754	1 488 247
b-Disponibilités	3-3	13 286 740	21 382 441	11 184 124
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	6 682	8 000	8 754
TOTAL ACTIF		47 920 835	63 779 978	50 862 909
<u>PASSIF</u>				
PA1-Dettes sur opérations de pension livrées		0	0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	70 638	78 969	74 730
PA3-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	29 579	29 854	44 727
TOTAL PASSIF		100 217	108 823	119 457
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-7	46 428 140	62 027 806	48 337 254
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	1 392 478	1 643 349	2 406 198
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 401	56 997	172
b-Sommes distribuables de la période		1 393 879	1 586 352	2 406 026
ACTIF NET		47 820 618	63 671 155	50 743 452
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		47 920 835	63 779 978	50 862 909

ETAT DE RESULTAT
AU 30/06/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01/04/2019	01/01/2019	01/04/2018	01/01/2018	01/01/2018
		Au	Au	Au	Au	Au
		30/06/2019	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018	31/12/2018
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	699 055	1 209 552	771 881	1 329 263	2 476 896
a-Dividendes		206 345	206 345	227 406	227 406	227 406
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		492 710	1 003 207	544 475	1 101 857	2 249 490
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	206 842	440 460	220 584	399 324	888 450
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		905 897	1 650 012	992 465	1 728 587	3 365 346
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0	0	0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-85 441	-173 789	-105 515	-207 044	-414 574
REVENU NET DES PLACEMENTS		820 456	1 476 223	886 950	1 521 543	2 950 772
PR 3-Autres produits		0	0	0	0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-17 552	-41 295	-28 178	-44 787	-101 911
RESULTAT D'EXPLOITATION		802 904	1 434 928	858 772	1 476 756	2 848 861
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		29 665	-41 049	137 060	109 596	-442 835
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		832 569	1 393 879	995 832	1 586 352	2 406 026
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-29 665	41 049	-137 060	-109 596	442 835
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-50 422	-92 154	-54 804	-22 807	51 119
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-136 473	-52 370	-118 567	-115 258	-92 936
Frais de négociation de titres		2	2	-15	-15	-40
RESULTAT NET DE LA PERIODE		616 011	1 290 406	685 386	1 338 676	2 807 004

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 30/06/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du</u> <u>01/04/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u>
	<u>Au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	616 011	1 290 406	685 386	1 338 676	2 807 004
a-Résultat d'exploitation	802 904	1 434 928	858 772	1 476 756	2 848 861
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-50 422	-92 154	-54 804	-22 807	51 119
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-136 473	-52 370	-118 567	-115 258	-92 936
d-Frais de négociation de titres	2	2	-15	-15	-40
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-2 406 026	-2 406 026	-2 232 095	-2 232 095	-2 232 095
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	3 867 513	-1 807 214	9 442 649	3 848 333	-10 547 698
a-Souscriptions	42 251 845	63 132 882	64 146 021	79 436 950	125 312 084
Capital	42 666 740	62 596 902	62 523 073	77 203 371	121 861 599
Régularisation des sommes non distribuables	-321 767	-465 993	-253 863	-247 723	-881 442
Régularisation des sommes distribuables	-93 128	1 001 973	1 876 811	2 481 302	4 331 927
b-Rachats	-38 384 332	-64 940 096	-54 703 372	-75 588 617	-135 859 782
Capital	-39 085 252	-64 390 240	-53 066 053	-73 107 669	-131 724 031
Régularisation des sommes non distribuables	314 354	494 739	178 768	169 949	975 028
Régularisation des sommes distribuables	386 566	-1 044 595	-1 816 087	-2 650 897	-5 110 779
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 077 498	-2 922 834	7 895 940	2 954 914	-9 972 789
<u>AN 4-ACTIF NET</u>					
a-En début de période	45 743 120	50 743 452	55 775 215	60 716 241	60 716 241
b-En fin de période	47 820 618	47 820 618	63 671 155	63 671 155	50 743 452
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a-En début de période	426 581	479 492	523 802	576 580	576 580
b-En fin de période	461 838	461 838	616 899	616 899	479 492
VALEUR LIQUIDATIVE	103,544	103,544	103,212	103,212	105,828
DIVIDENDES PAR ACTION	5,018	5,018	4,454	4,454	4,454
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,24%	2,58%	1,11%	2,24%	4,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 30/06/2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/06/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 Juin 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société « **AMEN TRESOR SICAV** » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2019 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 329 163
Obligations	2	25 226 910
Bons de trésor assimilables	3	6 072 525
Total		33 628 598

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2019	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	18 127	1 868 272	1 830 591	3,83%
UGFS BONDS FUND	46 327	490 969	498 572	1,04%
Total		2 359 241	2 329 163	4,87%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2019	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	5 000	300 000	310 800	0,65%
ABSUB2016-11	7 000	420 000	435 120	0,91%
AIL 2014-1	10 000	200 000	210 720	0,44%
AIL 2015 -1	4 000	320 000	338 115	0,71%
AB 2009 CA	5 000	199 995	206 539	0,43%
AB 2010	18 000	840 149	886 128	1,85%
AB 2012B	5 000	200 000	210 900	0,44%
AB 2012BB	11 000	439 956	463 936	0,97%
ABSUB0922T+	1 784	71 360	75 249	0,16%
AB 2014A	5 000	100 000	101 996	0,21%
AB 2014A1	5 000	100 000	101 996	0,21%
ABSUB 2017	6 000	360 000	363 610	0,76%
AB 2008 TA	5 000	133 327	134 103	0,28%
AB 2008 TAA	3 995	106 529	107 149	0,22%
AB 2008 TB	15 000	675 000	679 236	1,42%
ATL 2013-1TF	8 000	160 000	161 664	0,34%
ATL 2013-2TF	1 500	60 000	62 159	0,13%
ATL 2014-3C	2 000	120 000	122 838	0,26%
ATL 2017 SUB	7 000	700 000	731 270	1,53%
ATL 2017-11	2 000	200 000	203 683	0,43%
ATL 2018-1B	5 000	500 000	529 528	1,11%
ATL 2018-1BB1	7 500	750 000	795 150	1,66%
ATLSUBB17	5 000	500 000	522 336	1,09%
ATLSUBB17A	10 000	1 000 000	1 044 672	2,18%
ATTI LESG152A1	5 000	200 000	206 344	0,43%
ATTIJARI BANK 2015	7 000	280 000	291 082	0,61%
ATTIJBANK 2017A	10 000	600 000	603 008	1,26%
ATTILES20142	5 000	300 000	309 528	0,65%
ATTISING141B	5 000	200 000	200 836	0,42%
ATTILES2015A	3 000	60 000	60 698	0,13%
ATTIJARI LEASING 2018B	32 000	2 560 000	2 567 014	5,37%
BH 2009	10 000	461 535	471 295	0,99%
BH 2013/1	2 500	35 529	35 545	0,07%
BNA SUB 18-1A	7 000	700 000	746 698	1,56%
BTK 2012/1B	10 000	142 842	147 338	0,31%
BTK 2012/1BB	10 000	142 842	147 338	0,31%
BTK 2014-1A	5 000	100 000	103 188	0,22%
CIL 2014/1	10 000	200 000	211 080	0,44%
CIL 2014/11	2 000	40 000	42 216	0,09%
CIL 2015/1	8 000	160 000	160 429	0,34%
CIL 2016/1	5 000	200 000	201 508	0,42%

CIL 2016/2	5 000	300 000	306 708	0,64%
CIL 2016/2A	2 000	128 000	130 683	0,27%
CIL 20171	2 000	120 000	120 080	0,25%
CIL 2018/1	2 000	200 000	207 136	0,43%
EN 2014 B	2 490	99 600	99 747	0,21%
HL 2013/2B	6 000	240 000	244 757	0,51%
HL 2014-1A	5 000	100 000	104 092	0,22%
HL 2015-01A	8 000	160 000	161 670	0,34%
HL 2015-B	5 000	400 000	415 136	0,87%
HL 2016-1	5 000	200 000	200 100	0,42%
HL 2016-02	6 000	600 000	622 195	1,30%
HL 2017-022	2 500	250 000	265 312	0,55%
HL 2017-02	5 000	500 000	530 624	1,11%
HL 2017-03	5 000	400 000	410 940	0,86%
HL 2017-03A	2 000	160 000	164 376	0,34%
HL 2017-1A	2 400	240 000	245 821	0,51%
HL 2018-01	2 000	160 000	160 891	0,34%
HL 2018-02	3 000	300 000	309 238	0,65%
MODSING2012	5 000	100 000	101 896	0,21%
SERVICOM16*	1 000	100 000	91 500	0,19%
TL 2014-1	5 000	200 000	202 056	0,42%
TL 2015-1B	15 000	900 000	900 312	1,88%
TL SUB 2016	2 500	250 000	255 234	0,53%
ATTIJ LEASING 2017	2 000	160 000	162 358	0,34%
UBCI 2013	2 500	50 000	50 230	0,11%
UIB 2015	10 000	600 000	601 280	1,26%
UIB 2015B	3 000	180 000	180 384	0,38%
UIB SUB2016	12 000	720 000	740 554	1,55%
UIB SUB2016D	2 000	120 000	123 426	0,26%
UIBSUB2016C	2 000	120 000	123 426	0,26%
UNIFAC 2018B	10 000	1 000 000	1 062 272	2,22%
UNIFAC2018B	2 500	250 000	261 514	0,55%
UNIFAC2018B	1 000	100 000	105 406	0,22%
UNIFAC2018BB	2 500	250 000	261 514	0,55%
TOTAL		24 496 664	25 226 910	52,75%

(*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, le groupe « Servicom » propose aux détenteurs d'obligations « Servicom 2016 » deux options, soit un décalage des échéances 2019 d'une année, ce qui suppose le paiement des échéances N°5 et N°6 à partir de février 2020, avec révision des taux d'intérêts (Fixe de 8,2% à 10,2%, variable de TMM+3% à TMM+4,5%) soit un décalage des échéances de 2019 pour l'année 2024.avec révision des taux d'intérêts (Fixe de 8,2% à 11,5%, variable de TMM+3% à TMM+4,5%). Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, aucune option n'a été retenue. Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 30 Juin 2019 à 100 000 DT en principal et 4 170 DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision de 8 500 DT sur le principal

(3) BTA :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2019	En % de l'actif net
BTA 10082022	1 000	956 200	994 899	2,08%
BTA 10042024	500	482 000	483 127	1,01%
BTA 10042024B	200	192 600	193 251	0,40%
BTA 10042024A	500	482 000	483 127	1,01%
BTA 09052022	2 000	2 060 000	2 015 987	4,22%
BTA13042028B	500	466 000	471 801	0,99%
BTA13042028C	500	464 500	470 301	0,98%
BTA290327	1 003	946 431	960 032	2,01%
Total		6 049 731	6 072 525	12,70%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Dividendes	206 345	206 345	227 406	227 406	227 406
Revenus des obligations	413 205	844 957	446 377	899 014	1 912 474
Revenus des BTA	79 505	158 250	98 098	202 843	337 016
Total	699 055	1 209 552	771 881	1 329 263	2 476 896

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2019 à 998 815 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tx Brut	En % de l'actif net
CD080719	28/06/2019	AMEN BANK	1 000 000	08/07/2019	1 692	998 308	998 815	7,63	2,09%
TOTAL			1 000 000		1 692	998 308	998 815		2,09%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements en compte courant à terme	142 350	339 755	198 373	343 144	708 601
Revenus des Billets de trésorerie	0	0	507	1 654	2 196
Revenus des Certificats de dépôt	54 990	86 282	19 705	51 566	168 330
Revenus des Pensions livrées	0	0	0	0	0
Revenus du Compte rémunéré	9 502	14 423	1 999	2 960	9 323
Total	206 842	440 460	220 584	399 324	888 450

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2019 à 13 286 740 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	9 610 000	9 672 825	20,23%
Avoirs en banque		3 613 915	7,55%
TOTAL	9 610 000	13 286 740	27,78%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/04/2019	01/07/2019	336 232	9,6
PLACT	AMEN BANK	03/06/2019	02/09/2019	472 713	9,43
PLACT	AMEN BANK	03/06/2019	02/09/2019	512 943	9,43
PLACT	AMEN BANK	06/05/2019	05/08/2019	131 505	9,46
PLACT	AMEN BANK	07/06/2019	05/09/2019	351 731	9,43
PLACT	AMEN BANK	07/06/2019	05/09/2019	130 643	9,43
PLACT	AMEN BANK	10/06/2019	09/09/2019	2 440 518	9,43
PLACT	AMEN BANK	10/06/2019	09/09/2019	220 952	9,43
PLACT	AMEN BANK	10/06/2019	09/09/2019	80 346	9,43
PLACT	AMEN BANK	10/06/2019	09/09/2019	321 385	9,43
PLACT	AMEN BANK	10/06/2019	09/09/2019	361 558	9,43
PLACT	AMEN BANK	13/05/2019	12/08/2019	151 520	9,46
PLACT	AMEN BANK	16/04/2019	15/07/2019	111 754	9,6
PLACT	AMEN BANK	17/06/2019	16/09/2019	70 202	9,43
PLACT	AMEN BANK	17/06/2019	16/09/2019	260 750	9,43
PLACT	AMEN BANK	17/06/2019	16/09/2019	140 375	9,43
PLACT	AMEN BANK	19/06/2019	17/09/2019	70 177	9,63
PLACT	AMEN BANK	19/06/2019	17/09/2019	160 404	9,63
PLACT	AMEN BANK	22/04/2019	22/07/2019	152 203	9,6
PLACT	AMEN BANK	22/04/2019	22/07/2019	355 141	9,6
PLACT	AMEN BANK	24/05/2019	22/08/2019	292 279	9,46
PLACT	AMEN BANK	24/05/2019	22/08/2019	151 179	9,46
PLACT	AMEN BANK	27/05/2019	26/08/2019	60 434	9,46
PLACT	AMEN BANK	30/05/2019	28/08/2019	2 113 895	9,46
PLACT	AMEN BANK	30/05/2019	28/08/2019	140 928	9,46
PLACT	AMEN BANK	29/04/2019	29/07/2019	81 058	9,6
				9 672 825	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 30/06/2019 comme suit :

Désignation	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018	Au 31/12/2018
Intérêts courus sur comptes rémunérés	6 682	8 000	8 754
Total	6 682	8 000	8 754

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 30/06/2019 comme suit :

Désignation	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018	Au 31/12/2018
Gestionnaire	70 638	78 969	74 730
Total	70 638	78 969	74 730

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 30/06/2019 comme suit :

Désignation	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018	Au 31/12/2018
Retenue à la source	1 001	13 564	1 639
CMF	8 793	5 371	5 421
Jeton de Présence	19 185	10 919	28 027
TCL	600	0	9 640
Total	29 579	29 854	44 727

3.7 Capital

Capital social au 31-12-2018	48 337 254
Souscriptions	62 596 902
Rachats	-64 390 240
Frais de négociation de titres	2
VDE/titres.Etat	-70 700
VDE / titres OPCVM	-30 079
VDE / emprunt de société	-8 500

Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	9 737
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-62 107
Plus ou moins-value report sur titres Etat	70 700
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-53 575
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-465 993
Régularisation des sommes distribuables (rachat)	494 739
Variation de la part du capital	-1 909 114
Capital au 30-06-2019	46 428 140

La variation du capital de la période allant du 01/01/2019 au 30/06/2019 s'élève à - 1 909 114 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 30/06/2019 s'élève à - 2 922 834 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 30/06/2019 est de 461 838 contre 479 492 au 31/12/2018.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	1 157
Nombre d'actionnaires entrants	321
Nombre d'actionnaires sortants	-194
Nombre d'actionnaires au 30-06-2019	1 284

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30-06-2019 s'élèvent à 1 388 978 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018	Au 31/12/2018
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-1 401	56 997	172
Résultat d'exploitation	1 434 928	1 476 756	2848861
Régularisation du résultat d'exploitation	-41 049	109 596	-442 835
Total	1 392 478	1 643 349	2 406 198

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	85 441	173 789	105 515	207 044	414 574
Total	85 441	173 789	105 515	207 044	414 574

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période Du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance du CMF	12 206	24 827	15 074	29 578	59 963
Sces bancaires et assimilés	354	4 971	341	686	6 623
TCL	990	5 515	5 243	5 981	21 683
Jetons de présence	4 002	5 982	7 520	8 542	13 642
Total	17 552	41 295	28 178	44 787	101 911

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019**

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV** » au 30 septembre 2019 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 30 septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation post opinion

6. Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.2 «Evaluation des placements» des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « SERVICOM 2016 » et des intérêts s'y rattachant suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuver par les détenteurs des obligations réunis en assemblée générale spéciale en date du 1er octobre 2019.

Vérifications spécifiques

7. Nous avons constaté qu'au 30 septembre 2019 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 16 mars 2020
Le Commissaire aux Comptes :
GS AUDIT & ADVISORY
Ghazi HANTOUS

BILAN
Au 30/09/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		32 673 346	42 296 562	38 181 784
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	2 263 256	2 797 307	2 537 472
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	30 410 090	39 499 255	35 644 312
c-Titres donnés en pension		0	0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		14 177 913	13 739 916	12 672 371
a-Placements monétaires	3-2	3 503 296	996 876	1 488 247
b-Disponibilités	3-3	10 674 617	12 743 040	11 184 124
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	5 001	8 690	8 754
TOTAL ACTIF		46 856 260	56 045 168	50 862 909
<u>PASSIF</u>				
PA1-DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES		0	0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	28 388	75 420	74 730
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	40 658	33 794	44 727
TOTAL PASSIF		69 046	109 214	119 457
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-7	45 601 153	53 938 333	48 337 254
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	1 186 061	1 997 621	2 406 198
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 353	181	172
b-Sommes distribuables de la période		1 187 414	1 997 440	2 406 026
ACTIF NET		46 787 214	55 935 954	50 743 452
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		46 856 260	56 045 168	50 862 909

ETAT DE RESULTAT
Au 30/09/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
		Au	Au	Au	Au	Au
		30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	464 258	1 673 810	573 488	1 902 751	2 476 896
a-Dividendes		0	206 345	0	227 406	227 406
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		464 258	1 467 465	573 488	1 675 345	2 249 490
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	219 699	660 159	254 250	653 574	888 450
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		683 957	2 333 969	827 738	2 556 325	3 365 346
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0	0	0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-83 961	-257 750	-107 949	-314 993	-414 574
REVENU NET DES PLACEMENTS		599 996	2 076 219	719 789	2 241 332	2 950 772
PR 3-Autres produits		0	0	0	0	0
CH 3-Autres charges	3-10	-23 867	-65 162	-37 991	-82 778	-101 911
RESULTAT D'EXPLOITATION		576 129	2 011 057	681 798	2 158 554	2 848 861
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-782 594	-823 643	-270 710	-161 114	-442 835
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-206 465	1 187 414	411 088	1 997 440	2 406 026
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		782 594	823 643	270 710	161 114	442 835
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		43 048	-49 106	38 556	15 749	51 119
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-11 580	-63 950	19 014	-96 244	-92 936
Frais de négociation de titres		0	2	-1	-16	-40
RESULTAT NET DE LA PERIODE		607 597	1 898 003	739 367	2 078 043	2 807 004

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 30/09/2019

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Du 01/07/2019	Du 01/01/2019	Du 01/07/2018	Du 01/01/2018	Du 01/01/2018
	Au 30/09/2019	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>607 597</u>	<u>1 898 003</u>	<u>739 367</u>	<u>2 078 043</u>	<u>2 807 004</u>
a-Résultat d'exploitation	576 129	2 011 057	681 798	2 158 554	2 848 861
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 048	-49 106	38 556	15 749	51 119
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-11 580	-63 950	19 014	-96 244	-92 936
d-Frais de négociation de titres	0	2	-1	-16	-40
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>-2 406 026</u>	<u>0</u>	<u>-2 232 095</u>	<u>-2 232 095</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-1 641 001</u>	<u>-3 448 215</u>	<u>-8 474 568</u>	<u>-4 626 235</u>	<u>-10 547 698</u>
a-Souscriptions	12 433 304	75 566 186	26 896 857	106 333 807	125 312 084
_ Capital	12 106 285	74 703 188	27 999 527	105 202 898	121 861 599
_ Régularisation des sommes non distribuables	-1 875 729	-2 341 722	-517 886	-765 609	-881 442
_ Régularisation des sommes distribuables	2 202 747	3 204 720	-584 784	1 896 518	4 331 927
b-Rachats	-14 074 305	-79 014 401	-35 371 425	-110 960 042	-135 859 782
_ Capital	-13 703 160	-78 093 400	-36 274 736	-109 382 405	-131 724 031
_ Régularisation des sommes non distribuables	2 614 148	3 108 887	646 053	816 002	975 028
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 985 293	-4 029 888	257 258	-2 393 639	-5 110 779
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 033 404	-3 956 238	-7 735 201	-4 780 287	-9 972 789
<u>AN 4-ACTIF NET</u>					
a- En début de période	47 820 618	50 743 452	63 671 155	60 716 241	60 716 241
b-En fin de période	46 787 214	46 787 214	55 935 954	55 935 954	50 743 452
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a- En début de période	461 838	479 492	616 899	576 580	576 580
b- En fin de période	446 118	446 118	535 436	535 436	479 492
VALEUR LIQUIDATIVE	104,876	104,876	104,468	104,468	105,828
DIVIDENDES PAR ACTION	0	5,018	0	4,454	4,454
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,29%	3,84%	1,22%	3,44%	4,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 30/09/2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/09/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 septembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « **AMEN TRESOR SICAV** » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2019 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 263 256
Obligations	2	24 301 548
Bons de trésor assimilables	3	6 108 542
Total		32 673 346

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2019	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	17 237	1 755 817	1 757 967	3,76%
UGFS BONDS FUND	46 327	490 969	505 289	1,08%
Total		2 246 786	2 263 256	4,84%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2019	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	5 000	300 000	315 280	0,67%
ABSUB2016-11	7 000	420 000	441 392	0,94%
AIL 2015-1	4 000	240 000	242 307	0,52%
AB 2009 CA	5 000	166 660	166 680	0,36%
AB 2010	18 000	720 145	724 192	1,55%
AB 2012B	5 000	150 000	150 400	0,32%
AB 2012BB	11 000	329 967	330 847	0,71%
ABSUB0922T+	1 784	53 520	53 663	0,11%
AB 2014A	5 000	100 000	103 480	0,22%
AB 2014A1	5 000	100 000	103 480	0,22%
AB SUB 2017	6 000	360 000	368 966	0,79%
AB 2008TA	5 000	133 327	135 847	0,29%
AB 2008TAA	3 995	106 529	108 542	0,23%
AB 2008 TB	15 000	675 000	688 740	1,47%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2019	En % de l'actif net
ATL 2013-1TF	8 000	160 000	163 853	0,35%
ATL 2013-2TF	1 500	60 000	63 030	0,13%
ATL 2014-3C	2 000	120 000	124 677	0,27%
ATL 2017 SUB	7 000	700 000	742 420	1,59%
ATL 2017-11	2 000	200 000	206 819	0,44%
ATL 2018-1B	5 000	400 000	405 128	0,87%
ATL 2018-1BB1	7 500	600 000	607 842	1,30%
ATL 2019 -1A	3 000	300 000	300 458	0,64%
ATLSUBB17	5 000	500 000	530 300	1,13%
ATLSUBB17A	10 000	1 000 000	1 060 600	2,27%
ATTI LESG 152A1	5 000	200 000	209 452	0,45%
ATTIJARI BANK 2015	7 000	280 000	295 260	0,63%
ATTIJARI BANK 2017A	10 000	600 000	611 936	1,31%
ATTILES20142	5 000	300 000	314 216	0,67%
ATTISING141B	5 000	200 000	203 792	0,44%
ATTILES2015A	3 000	60 000	61 615	0,13%
ATTIJARI LEASING 2018B	32 000	2 560 000	2 607 258	5,57%
BH 2009	10 000	461 535	476 223	1,02%
BH 2013/1	2 500	35 529	36 031	0,08%
BNA SUB 18-1A	7 000	560 000	566 020	1,21%
BTK 2012/1B	10 000	142 842	149 154	0,32%
BTK 2012/1BB	10 000	142 842	149 154	0,32%
BTK 2014-1A	5 000	100 000	104 672	0,22%
CIL 2015/1	8 000	160 000	162 886	0,35%
CIL 2016/1	5 000	200 000	204 524	0,44%
CIL 2016/2	5 000	300 000	311 244	0,67%
CIL 20162A	2 000	128 000	132 498	0,28%
CIL 20171	2 000	120 000	121 914	0,26%
CIL 2018/1	1 813	181 300	191 469	0,41%
EN 2014/ B	2 490	99 600	100 978	0,22%
HL 2013/2B	6 000	240 000	248 314	0,53%
HL 2014-1A	5 000	100 000	105 632	0,23%
HL 2015-01A	8 000	160 000	164 147	0,35%
HL 2015-B	5 000	400 000	421 524	0,90%
HL 2016-1	5 000	200 000	203 176	0,43%
HL 2016-02	6 000	600 000	631 694	1,35%
HL 2017-022	2 500	250 000	253 560	0,54%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2019	En % de l'actif net
HL 2017-02	5 000	500 000	507 120	1,08%
HL 2017-03	5 000	400 000	417 392	0,89%
HL 2017-03A	2 000	160 000	166 957	0,36%
HL 2017-1A	2 400	240 000	249 621	0,53%
HL 2018-01	2 000	160 000	163 301	0,35%
HL 2018-02	3 000	300 000	315 982	0,68%
MODSING2012	5 000	100 000	103 204	0,22%
SERVICOM16 (*)	1 000	100 000	88 000	0,19%
TL 2014-1	5 000	200 000	205 012	0,44%
TL 2015-1B	15 000	895 000	914 657	1,95%
TL SUB 2016	2 500	250 000	259 180	0,55%
ATTIJ LEASING 2017	2 000	160 000	164 851	0,35%
UBCI 2013	2 500	50 000	50 914	0,11%
UIB 2015	10 000	600 000	610 328	1,30%
UIB 2015B	3 000	180 000	183 098	0,39%
UIB SUB2016	12 000	720 000	751 296	1,61%
UIB SUB2016D	2 000	120 000	125 216	0,27%
UIBSUB2016C	2 000	120 000	125 216	0,27%
UNIFAC 2018B	10 000	1 000 000	1 082 268	2,31%
UNIFAC2018B	2 500	250 000	267 435	0,57%
UNIFAC2018B	1 000	100 000	106 573	0,23%
UNIFAC2018BB	2 500	250 000	266 641	0,57%
TOTAL		23 531 796	24 301 548	51,96%

(*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, l'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN TRESOR SICAV. Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 30 septembre 2019 à 100 000 DT en principal et 4 170 DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision de 12 000 DT sur le principal.

(3) BTA :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2019	En % de l'actif net
BTA 10082022	1 000	956 200	961 865	2,06%
BTA 10042024	500	482 000	489 160	1,05%
BTA 10042024B	200	192 600	195 664	0,42%
BTA 10042024A	500	482 000	489 160	1,05%
BTA 09052022	2 000	2 060 000	2 043 738	4,37%
BTA13042028B	500	466 000	478 556	1,02%
BTA13042028C	500	464 500	477 056	1,02%
BTA290327	1 003	946 431	973 343	2,08%
Total		6 049 731	6 108 542	13,06%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Dividendes	0	206 345	0	227 406	227 406
Revenus des obligations	383 932	1 228 889	506 608	1 405 622	1 912 474
Revenus des BTA	80 326	238 576	66 880	269 723	337 016
Total	464 258	1 673 810	573 488	1 902 751	2 476 896

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2019 à 3 503 296 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL101019	27/09/2019	ATTIJARI BANK	3 500 257	10/10/2019	3 039	3 500 257	3 503 296	7,83	7,49%
TOTAL			3 500 257		3 039	3 500 257	3 503 296		7,49%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
Revenus des Placements en compte courant à terme	181 327	521 082	164 495	507 639	708 601
Revenus des Billets de trésorerie	0	0	542	2 196	2 196
Revenus des Certificats de dépôt	32 834	119 116	86 517	138 083	168 330
Revenus des Pensions livrées	3 039	3 039	0	0	0
Revenus du Compte rémunéré	2 499	16 922	2 696	5 656	9 323
Total	219 699	660 159	254 250	653 574	888 450

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 10 674 617 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	8 760 000	8 812 534	18,84%
Avoirs en banque		1 862 083	3,98%
TOTAL	8 760 000	10 674 617	22,82%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/09/2019	02/12/2019	482 869	9,43
PLACT	AMEN BANK	02/09/2019	02/12/2019	523 108	9,43
PLACT	AMEN BANK	05/08/2019	04/11/2019	141 645	9,43
PLACT	AMEN BANK	05/09/2019	04/12/2019	351 876	9,43
PLACT	AMEN BANK	09/09/2019	09/12/2019	2 491 246	9,43
PLACT	AMEN BANK	09/09/2019	09/12/2019	80 363	9,43
PLACT	AMEN BANK	09/09/2019	09/12/2019	321 423	9,43
PLACT	AMEN BANK	09/09/2019	09/12/2019	652 890	9,43
PLACT	AMEN BANK	09/09/2019	09/12/2019	231 022	9,43

PLACT	AMEN BANK	15/07/2019	14/10/2019	111 769	9,43
PLACT	AMEN BANK		16/12/2019	270 835	9,43
PLACT	AMEN BANK		16/12/2019	150 464	9,43
PLACT	AMEN BANK		16/12/2019	160 462	9,43
PLACT	AMEN BANK		16/12/2019	150 433	9,43
PLACT	AMEN BANK		21/10/2019	243 512	9,43
PLACT	AMEN BANK		21/10/2019	152 195	9,43
PLACT	AMEN BANK		26/11/2019	2 215 418	9,43
PLACT	AMEN BANK		30/10/2019	81 004	9,43
				8 812 534	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 30/09/2019 comme suit :

Désignation	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Intérêts courus sur comptes rémunérés	5 001	8 690	8 754
Total	5 001	8 690	8 754

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 30/09/2019 comme suit :

Désignation	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Gestionnaire	28 388	75 420	74 730
Total	28 388	75 420	74 730

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 30/09/2019 comme suit :

Désignation	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Retenue à la source	6 142	2 270	1 639
CMF	4 647	5 489	5 421
Jeton de Présence	27 800	20 000	28 027
TCL	2 069	6 035	9 640
Total	40 658	33 794	44 727

3.7 Capital

Capital social au 31-12-2018	48 337 254
Souscriptions	74 703 188
Rachats	-78 093 400
Frais de négociation de titres	2
VDE/titres. Etat	-70 700
VDE / titres OPCVM	16 469
VDE / emprunt de société	-12 000
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	9 750
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-73 700
Plus ou moins-value report sur titres Etat	70 700
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-53 575
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-2 341 722
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	3 108 887
Variation de la part du capital	-2 736 101
Capital au 30-09-2019	45 601 153

La variation du capital de la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 s'élève à – 2 736 101 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 s'élève à - 3 956 238 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 30/09/2019 est de 446 118 contre 479 492 au 31/12/2018.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	1 157
Nombre d'actionnaires entrants	378
Nombre d'actionnaires sortants	-257
Nombre d'actionnaires au 30-09-2019	1 278

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30-09-2019 s'élèvent à 1 179 061 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-1 353	181	172
Résultat d'exploitation	2 011 057	2 158 554	2 848 861
Régularisation du résultat d'exploitation	-823 643	-161 114	-442 835
Total	1 186 061	1 997 621	2 406 198

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2019	01/07/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	Au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	83 961	257 750	107 949	314 993	414 574
Total	83 961	257 750	107 949	314 993	414 574

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
Redevance du CMF	11 994	36 821	16046	45 624	59 963
Services bancaires et assimilés	2 014	6 985	4873	5 559	6 623
TCL	5 00	6 015	13995	19 976	21 683
Jetons de présence	9 359	15 341	3077	11 619	13 642
Total	23 867	65 162	37 991	82 778	101 911

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 décembre 2019 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation post opinion

6. Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.2 « Evaluation des placements» des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « SERVICOM 2016 » et des intérêts s'y rattachant suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuver par les détenteurs des obligations réunis en assemblée générale spéciale en date du 1^{er} octobre 2019.

Vérifications spécifiques

7. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2019 la société « **AMEN TRESOR SICAV**» n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 16 mars 2020
Le Commissaire aux Comptes:
GS AUDIT & ADVISORY
Ghazi HANTOUS

BILAN
Au 31/12/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2019</u>	<u>Au 31/12/2018</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		36 730 121	38 181 784
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	2 226 836	2 537 472
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	34 503 285	35 644 312
c-Titres donnés en pension		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		10 650 793	12 672 371
a-Placements monétaires	3-2	985 944	1 488 247
b-Disponibilités	3-3	9 664 849	11 184 124
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	7 732	8 754
TOTAL ACTIF		47 388 646	50 862 909
<u>PASSIF</u>			
PA1-DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES		0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	29 185	74 730
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	31 285	44 727
TOTAL PASSIF		60 470	119 457
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-7	45 568 890	48 337 254
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	1 759 286	2 406 198
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 351	172
b-Sommes distribuables de l'exercice		1 760 637	2 406 026
ACTIF NET		47 328 176	50 743 452
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		47 388 646	50 862 909

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du	Du
		01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
		Au	Au	Au	Au
		31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	458 882	2 132 692	574 144	2 476 896
a-Dividendes		0	206 345	0	227 406
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		458 882	1 926 347	574 144	2 249 490
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	216 471	876 630	234 876	888 450
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		675 353	3 009 322	809 020	3 365 346
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0	0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-82 402	-340 152	-99 580	-414 574
REVENU NET DES PLACEMENTS		592 951	2 669 170	709 440	2 950 772
PR 3-Autres produits		0	0	0	0
CH 3-Autres charges	3-10	-22 015	-87 177	-19 133	-101 911
RESULTAT D'EXPLOITATION		570 936	2 581 993	690 307	2 848 861
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		2 287	-821 356	-281 720	-442 835
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		573 223	1 760 637	408 587	2 406 026
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-2 287	821 356	281 720	442 835
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 282	-40 824	35 370	51 119
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		29 281	-34 669	3 308	-92 936
Frais de négociation de titres		-25	-23	-24	-40
RESULTAT NET DE LA PERIODE		608 474	2 506 477	728 961	2 807 004

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31/12/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Du 01/10/2019	Du 01/01/2019	Du 01/10/2018	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	608 474	2 506 477	728 961	2 807 004
a-Résultat d'exploitation	570 936	2 581 993	690 307	2 848 861
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 282	-40 824	35 370	51 119
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 281	-34 669	3 308	-92 936
d-Frais de négociation de titres	-25	-23	-24	-40
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-2 406 026	0	-2 232 095
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-67 512	-3 515 727	-5 921 463	-10 547 698
a-Souscriptions	9 634 748	85 200 934	18 978 277	125 312 084
Capital	8 616 708	83 319 896	16 658 701	121 861 599
Régularisation des sommes non distribuables	702 758	-1 638 964	-115 833	-881 442
Régularisation des sommes distribuables	315 282	3 520 002	2 435 409	4 331 927
b-Rachats	-9 702 260	-88 716 661	-24 899 740	-135 859 782
Capital	-8 659 860	-86 753 260	-22 341 627	-131 724 031
Régularisation des sommes non distribuables	-729 407	2 379 480	159 027	975 028
Régularisation des sommes distribuables	-312 993	-4 342 881	-2 717 140	-5 110 779
VARIATION DE L'ACTIF NET	540 962	-3 415 276	-5 192 502	-9 972 789
<u>AN 4-ACTIF NET</u>				
a-En début de période	46 787 214	50 743 452	55 935 954	60 716 241
b-En fin de période	47 328 176	47 328 176	50 743 452	50 743 452
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a-En début de période	446 118	479 492	535 436	576 580
b-En fin de période	445 434	445 434	479 492	479 492
VALEUR LIQUIDATIVE	106,251	106,251	105,828	105,828
DIVIDENDES PAR ACTION	0	5,018	0	4,454
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,31%	5,14%	1,30%	4,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « **AMEN TRESOR SICAV** » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2019 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 226 836
Obligations	2	24 669 001
Bons de trésor assimilables	3	9 834 284
Total		36 730 121

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	16 662	1 707 920	1 715 386	3,62%
UGFS BONDS FUND	46 327	490 969	511 450	1,08%
Total		2 198 889	2 226 836	4,71%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	5 000	200 000	201 328	0,43%
ABSUB2016-11	7 000	280 000	281 859	0,60%
AIL 2015-1	4 000	240 000	246 096	0,52%
AB 2009 CA	5 000	166 660	168 508	0,36%
AB 2010	18 000	720 146	736 230	1,56%
AB 2012 B	5 000	150 000	153 044	0,32%
AB 2012BB	11 000	329 967	336 664	0,71%
ABSUB0922T+	1 784	53 520	54 606	0,12%
AB 2014A	5 000	100 000	104 960	0,22%
AB 2014A1	5 000	100 000	104 960	0,22%
ABSUB 2017	6 000	360 000	374 323	0,79%
AB 2008 TA	5 000	133 327	137 591	0,29%
AB 2008 TAA	3 995	106 529	109 936	0,23%
AB 2008 TB	15 000	675 000	698 232	1,48%
ATL 2013-1 TF	8 000	160 000	166 042	0,35%
ATL 2013-2TF	1 500	30 000	30 222	0,06%
ATL 2014-3C	2 000	120 000	126 517	0,27%
ATL 2017 SUB	7 000	700 000	709 307	1,50%
ATL 2017-11	2 000	200 000	209 957	0,44%
ATL 2018-1B	5 000	400 000	411 340	0,87%
ATL 2018-1BB1	7 500	600 000	617 340	1,30%
ATL 2019 -1A	3 000	300 000	301 978	0,64%
ATLSUBB17	5 000	500 000	506 648	1,07%
ATLSUBB17A	10 000	1 000 000	1 013 296	2,14%
ATTI LESG 152A1	5 000	100 000	100 116	0,21%
ATTIJARI BANK 2015	7 000	140 000	141 428	0,30%
ATTIJARI BANK 2017A	10 000	600 000	620 864	1,31%
ATTILES20142	5 000	200 000	200 204	0,42%
ATTILES201421B	5 000	200 000	206 748	0,44%
ATTILES2015A	3 000	60 000	62 532	0,13%
ATTIJARI LEASING 2018	7 000	560 000	590 171	1,25%

ATTIJARI LEASING 2018B	32 000	2 560 000	2 647 526	5,59%
BH 2009	10 000	384 613	384 661	0,81%
BH 2013/1	2 500	35 530	36 517	0,08%
BNA SUB 18-1A	7 000	560 000	576 671	1,22%
BTE 2019-1B	7 000	700 000	706 389	1,49%
CIL 2015/1	8 000	160 000	165 350	0,35%
CIL 2016/1	5 000	200 000	207 540	0,44%
CIL 2016/2	5 000	300 000	315 780	0,67%
CIL 20162A	2 000	128 000	134 312	0,28%
CIL 2017-1	2 000	120 000	123 747	0,26%
CIL 2018/1	1 813	181 300	195 109	0,41%
EN 2014 / B	2 490	99 600	102 212	0,22%
HL 2013/2B	6 000	240 000	251 870	0,53%
HL 2015/1A	8 000	160 000	166 624	0,35%
HL 2015/B	5 000	300 000	302 438	0,64%
HL 2015/B	10 000	600 000	603 842	1,28%
HL 2016/1	5 000	200 000	206 252	0,44%
HL 2016-2	6 000	480 000	482 798	1,02%
HL 2017-022	2 500	250 000	257 506	0,54%
HL 2017-02	5 000	500 000	515 012	1,09%
HL 2017-03	5 000	400 000	423 848	0,90%
HL 2017-03A	2 000	160 000	169 539	0,36%
HL 2017-1A	2 400	240 000	253 421	0,54%
HL 2018-01	2 000	160 000	165 710	0,35%
HL 2018-02	3 000	300 000	322 728	0,68%
MODSING2012	5 000	100 000	104 516	0,22%
SERVICOM16(*)	1 000	100 000	70 000	0,15%
TL 2014-1	5 000	200 000	207 968	0,44%
TL 2015-1B	20 000	1 200 000	1 240 784	2,62%
TL SUB 2016	2 500	250 000	263 126	0,56%
ATTIJ LEASING 2017	2 000	160 000	167 346	0,35%
UBCI 2013	2 500	50 000	51 598	0,11%
UIB 2015	10 000	600 000	619 376	1,31%
UIB 2015/B	3 000	180 000	185 813	0,39%
UIB SUB2016	12 000	720 000	762 038	1,61%
UIB SUB2016D	2 000	120 000	127 006	0,27%
UIBSUB2016C	2 000	120 000	127 006	0,27%
UNIFAC 2018B	10 000	800 000	818 632	1,73%
UNIFAC2018B	2 500	200 000	201 392	0,43%
UNIFAC2018B	1 000	80 000	80 557	0,17%
UNIFAC2018BB	2 500	200 000	201 394	0,43%
TOTAL		23 984 192	24 669 001	52,12%

(*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, une assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN TRESOR SICAV. Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus, soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé. Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 31 décembre 2019 à 100 000 DT en principal et 4 170 DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision de 30 000 DT sur le principal.

(3) BTA :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
BTA 5.50% 02/2020	1525	1 517 375	1 598 455	3,38%
BTA 5.50% 02/2020A	1 955	1 945 225	2 046 975	4,33%
BTA 10082022	1000	956 200	973 126	2,06%
BTA 10042024	500	482 000	495 193	1,05%
BTA 10042024B	200	192 600	198 077	0,42%
BTA 10042024A	500	482 000	495 193	1,05%
BTA 09052022	2000	2 060 000	2 071 489	4,38%
BTA13042028B	500	466 000	485 311	1,03%
BTA13042028C	500	464 500	483 810	1,02%
BTA290327	1003	946 431	986 655	2,08%
Total		9 512 331	9 834 284	20,78%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Dividendes	0	206 345	0	227 406
Revenus des obligations	373 167	1 602 056	506 852	1 912 474
Revenus des BTA	85 715	324 291	67 292	337 016
Total	458 882	2 132 692	574 144	2 476 896

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 985 944 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	TX BRUT	En % de l'actif net
CD120320	13/12/2019	AMEN BANK	500 000	12/03/2020	10 041	489 959	492 036	10,30	1,04%
CD240220	26/11/2019	AMEN BANK	500 000	24/02/2020	10 051	489 949	493 908	10,31	1,04%
TOTAL			1 000 000		20 092	979 908	985 944		2,08%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements en compte courant à terme	182 937	704 019	200 962	708 601
Revenus des Billets de trésorerie	0	0	0	2 196
Revenus des Certificats de dépôt	2 998	122 114	30 247	168 330
Revenus des Pensions livrées	26 536	29 575	0	0
Revenus du Compte rémunéré	4 000	20 922	3 667	9 323
Total	216 471	876 630	234 876	888 450

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 9 664 849 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	8 880 000	8 940 287	18,89%
Avoirs en banque		724 562	1,53%
TOTAL	8 880 000	9 664 849	20,42%

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/12/2019	02/03/2020	493 310	10,30
PLACT	AMEN BANK	02/12/2019	02/03/2020	533 580	10,30
PLACT	AMEN BANK	04/11/2019	03/02/2020	101 308	10,32
PLACT	AMEN BANK	04/11/2019	03/02/2020	141 832	10,32
PLACT	AMEN BANK	04/12/2019	04/03/2020	352 206	10,30
PLACT	AMEN BANK	10/10/2019	09/01/2020	142 621	10,32
PLACT	AMEN BANK	09/12/2019	09/03/2020	2 553 152	10,30
PLACT	AMEN BANK	09/12/2019	09/03/2020	80 414	10,30
PLACT	AMEN BANK	09/12/2019	09/03/2020	231 191	10,30
PLACT	AMEN BANK	09/12/2019	09/03/2020	502 589	10,30
PLACT	AMEN BANK	09/12/2019	09/03/2020	321 657	10,30
PLACT	AMEN BANK	10/12/2019	10/03/2020	422 080	10,30
PLACT	AMEN BANK	14/10/2019	13/01/2020	111 960	10,32
PLACT	AMEN BANK	16/12/2019	16/03/2020	150 540	10,30
PLACT	AMEN BANK	16/12/2019	16/03/2020	150 540	10,30
PLACT	AMEN BANK	16/12/2019	16/03/2020	200 720	10,30
PLACT	AMEN BANK	16/12/2019	16/03/2020	281 009	10,30
PLACT	AMEN BANK	18/10/2019	17/01/2020	152 538	10,32
PLACT	AMEN BANK	21/10/2019	20/01/2020	152 436	10,32
PLACT	AMEN BANK	21/10/2019	20/01/2020	162 599	10,32
PLACT	AMEN BANK	21/10/2019	20/01/2020	111 787	10,32
PLACT	AMEN BANK	22/11/2019	21/02/2020	90 811	10,31
PLACT	AMEN BANK	26/11/2019	25/02/2020	1 149 249	10,31
PLACT	AMEN BANK	30/12/2019	30/03/2020	350 158	10,30
				8 940 287	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2019 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Intérêts courus sur comptes rémunérés	7 732	8 754
Total	7 732	8 754

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2019 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Gestionnaire	29 185	74 730
Total	29 185	74 730

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2019 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Retenue à la source	5 924	1 639
CMF	5 661	5 421
Jeton de Présence	19 200	28 027
TCL	500	9 640
Total	31 285	44 727

3.7 Capital

Capital au 31-12-2018	48 337 254
Souscriptions	83 319 896
Rachats	-86 753 260
Frais de négociation de titres	-23
VDE/titres. Etat	-55 896
VDE / titres OPCVM	27 947
VDE / emprunts de société	-30 000
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	9 746
Plus ou moins-value réalisée titres Etat	0
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-44 415
Plus ou moins-value report sur titres Etat	70 700
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-53 575
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-1 638 964
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	2 379 480
Variation de la part du capital	-2 768 364
Capital au 31-12-2019	45 568 890

La variation du capital de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à -2 768 364 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à -3 415 276 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2019 est de 445 434 contre 479 492 au 31/12/2018.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	1 157
Nombre d'actionnaires entrants	393
Nombre d'actionnaires sortants	-328
Nombre d'actionnaires au 31-12-2019	1 222

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2019 s'élèvent à 1 759 286 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-1 351	172
Résultat d'exploitation	2 581 993	2 848 861
Régularisation du résultat d'exploitation	-821 356	-442 835
Total	1 759 286	2 406 198

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	82 402	340 152	99 580	414 574
Total	82 402	340 152	99 580	414 574

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2019 au 31/12//2019	Du 01/01/2019 au 31/12//2019	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance du CMF	11 772	48 593	14 339	59 963
Services bancaires et assimilés	6 029	13 014	1 064	6 623
TCL	355	6 370	1 707	21 683
Jetons de présence	3 859	19 200	2 023	13 642
Total	22 015	87 177	19 133	101 911